

Lucens: tester avant de décider

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la population de Lucens, dans le district vaudois de la Broye-Vully, a augmenté de 17% pour atteindre 4238 habitants. Cela en raison de la fusion – après celle d'Oulens-sur-Lucens en 2011 – avec les communes de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens et Sarzens.

M. Daniel Juilland est le nouveau municipal responsable de la gestion des déchets. Il peut y appliquer les compétences acquises comme chargé de sécurité et maître socio-professionnel dans un atelier de réinsertion, dans le domaine du recyclage des appareils électro(n)iques. Il s'est fixé un objectif de diminution des coûts de gestion des déchets et suit plusieurs options.

Etudier avant de décider

M. Juilland demande aux fournisseurs de tester, dans la mesure du possible, les solutions proposées avant de les appliquer. Ainsi, pour répondre aux exigences¹ de la collecte des appareils Swico – et éventuellement SENS –, M. Juilland cherche à gagner de la place. Il teste actuellement l'installation de deux conteneurs hors-sol de cinq mètres cubes (voir photo), qui devraient permettre de remplacer la douzaine de conteneurs poubelles de 700 litres nécessaires à la collecte des sacs taxés. En parallèle, depuis 2018, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères se fait sur une seule journée, ce qui devrait optimiser les transports.

¹ En particulier un stockage en palettes-cadres et à l'abri des intempéries

Une solution pour les encombrants

En collaboration avec un transporteur, M. Juilland a trouvé une solution intéressante pour la gestion des encombrants au départ de la nouvelle déchetterie de Praz-la-Mort. Auparavant, les déchets encombrants, soumis à la zone d'apport de la Saidef à Posieux (FR), partaient directement à l'incinération chaque semaine en bennes contenant deux tonnes de marchandises. Depuis quelques mois, le transporteur les reprend, les pèse, les broie et les envoie à la Saidef avec une densité dix fois supérieure. Les frais de transport ont ainsi diminué d'un tiers (broyage compris).

Un sac taxé cher

A 3 francs le sac de 35 litres, la commune de Lucens est la plus chère du canton. Ainsi, la voirie ne doit pas seulement contrôler les sacs non taxés, mais aussi les éventuels sacs taxés achetés dans les communes affiliées au concept régional de taxe (NDLR: 1,95 franc le sac). En plus des coûts de transport des encombrants, M. Juilland espère pouvoir diminuer ceux des ordures ménagères grâce à de nouveaux parcours, en déplaçant ou en mettant de nouveaux points de collecte centralisés afin d'éviter les trajets inutiles: une demi-heure gagnée

sur les transports permet des économies de plusieurs milliers de francs chaque année, tout en limitant le trafic, par exemple celui de camions au fond de rues étroites.

De nouveaux chiffres

Lors de la prise en charge de son dicastère, M. Juilland ne disposait que des données succinctes basées sur une estimation de l'augmentation des déchets transitant par la déchetterie de Praz-la-Mort, ainsi que sur le volume des ordures ménagères de chaque localité. Une année après la fusion, les données collectées ont rendu possible l'utilisation du fichier de comptabilité analytique mis à disposition par la commune de Saint-Cergue, via le site de l'Union des communes vaudoises. La municipalité a déjà limité certains coûts, par exemple en maintenant des écopoints dans les localités – ce qui a permis une collecte groupée des ordures ménagères – et aussi en refusant la collecte sélective des plastiques (autres que les emballages de boisson en PET).

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Daniel Juilland**, municipal en charge de la Police et de la gestion des déchets, www.lucens.ch



M. Juilland à la déchetterie de Praz-la-Mort pour laquelle il cherche les potentiels d'amélioration.



Si la phase de test des conteneurs pour les incinérables (au fond) est concluante, les appareils électroniques seront stockés sous un couvert pour répondre aux exigences d'un centre de collecte officiel.